

U Wealth : votre partenaire pour maîtriser les instruments financiers.

GUIDE POUR COMPRENDRE LES CLASSES D'ACTIFS : MARCHÉ MONÉTAIRE

Nous souhaitons que vous preniez vos décisions d'investissement en toute confiance, en connaissant les opportunités et les risques des instruments financiers concernés.

INSTRUMENTS FINANCIERS : OPPORTUNITÉS ET RISQUES

Plus un instrument financier est complexe, plus son risque potentiel est élevé – mais plus ses perspectives de rendement le sont aussi.

QUE SONT LES PLACEMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE ?

Les placements du marché monétaire sont des placements à court terme **très liquides**, titrisés ou non. Il s'agit essentiellement de titres de créance.

Les instruments du marché monétaire peuvent servir d'« étape » pour les liquidités excédentaires entre deux placements à plus long terme.

> **Les placements du marché monétaire comprennent :**
>
> - **les dépôts à vue :** placements, mouvements (augmentation/diminution) et remboursements possibles avec un préavis de 48 heures
> - **les dépôts à terme :** l'argent est prêté pour une durée déterminée, généralement entre une semaine et un an.

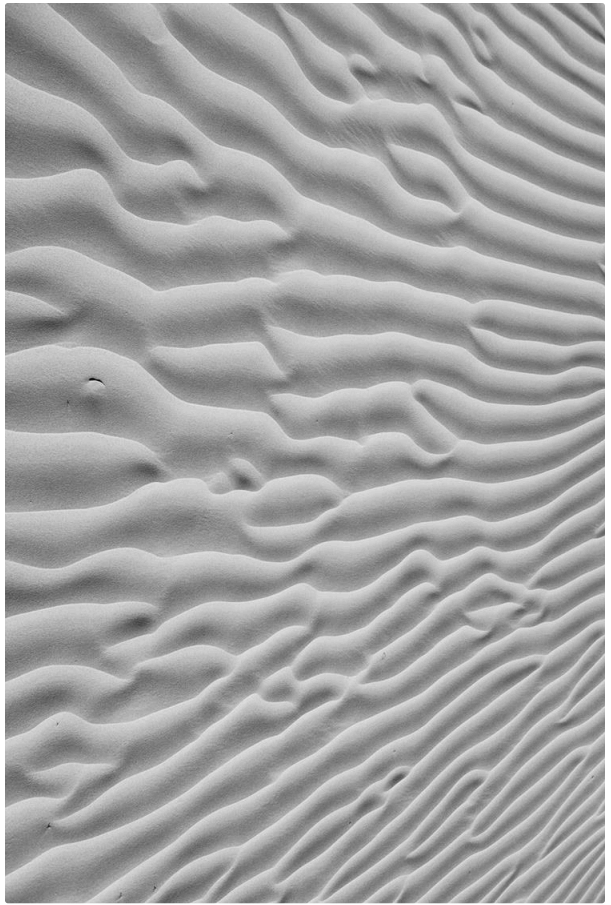

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- **Rendement plus élevé** qu'un compte d'épargne
- **Liquidité :** selon la durée choisie, l'argent peut être retiré rapidement.
- **Moins volatils** que d'autres placements à court terme
- **Faible risque de défaut** (selon la contrepartie, placements même garantis)
- **Accès** aux taux d'intérêt à court terme
- **Frais** et impôts **faibles**

INCONVÉNIENTS

- **Rendement plus faible** que celui d'instruments à court terme plus risqués/volatils
- **Risque de taux** lors du renouvellement
- **Risque d'inflation :** les taux étant généralement bas, l'inflation peut réduire le rendement.
- **Des montants minimaux** s'appliquent généralement
- **Risque de crédit :** risque d'insolvabilité de la banque dépositaire

RISQUES IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE

RISQUE DE CRÉDIT DE L'ÉMETTEUR

Les placements du marché monétaire sont des titres de créance. Évaluez la solvabilité de l'émetteur, qui a un impact sur les dépôts à terme/à vue directs (placés directement auprès d'une banque) et sur les dépôts fiduciaires (la banque investit à vos risques).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les placements du marché monétaire peuvent être moins liquides que d'autres instruments : selon leurs conditions, ils ne sont pas toujours immédiatement convertibles en espèces.

RISQUE DE MARCHÉ

Des taux bas exposent les placements au risque d'inflation, susceptible de réduire le rendement. S'y ajoutent le risque de réinvestissement (ne pas obtenir le même taux) et le risque de change pour les placements en devises étrangères.

CE QUE L'ON PEUT ATTENDRE DES PLACEMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Horizon d'investissement	Attentes de revenus	Anticipations de marché
Court terme	**Intérêts réguliers**	**Indépendant**

À SAVOIR AVANT D'INVESTIR DANS DES DÉPÔTS À TERME ET À VUE

GAIN MAXIMAL

Intérêts perçus

PERTE MAXIMALE

Possibilité théorique de perte totale de l'investissement en cas de défaut du débiteur

PROFIT/PERTE

- Les taux proposés dépendent de l'échéance et des montants investis.
- Des montants minimaux s'appliquent : généralement CHF 250,000 pour les dépôts à vue et CHF 100,000 pour les dépôts à terme.
- Il existe un risque de taux lors du renouvellement/ réinvestissement du capital à l'échéance.
- Sur des durées plus longues, l'inflation peut absorber une partie du rendement.

ZOOM SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES PLACEMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

- Les instruments du marché monétaire se négocient soit
  - **de gré à gré** (OTC), c.-à-d. directement entre le prêteur et l'emprunteur (débiteur), soit
  - en **bourse**, si le produit est standardisé (p. ex. US Treasury bills [1]).
- La durée jusqu'à l'échéance est généralement **courte** (jusqu'à un an environ).
- Les principales contreparties sont de grandes institutions : banques, autres établissements financiers, États/gouvernements ou entreprises industrielles.
- Les contrats ont une **coupure minimale** et une taille minimale.

Principaux instruments par contrepartie

Banques	Non-banques
Dépôts à terme/à vue	Créances inscrites du marché monétaire
Dépôts fiduciaires	Papiers commerciaux
Certificat de dépôt	US Treasury bills
Mises en pension (repo)	

INTÉRÊTS ET TAUX D'INTÉRÊT

- Les placements du marché monétaire (comme d'autres instruments, p. ex. le revenu fixe) versent un intérêt en contrepartie d'un prêt.
- Le taux proposé repose sur un taux de référence diminué d'un écart correspondant à la marge de service. Les principaux taux de référence sont :
  - **LIBOR** (London Interbank Offered Rate) : taux auquel les banques se proposent mutuellement des financements à court terme. Il est fixé chaque jour comme la moyenne des taux proposés par les banques de référence.
  - **EURIBOR** (Euro Interbank Offered Rate) : taux de référence de 41 grandes banques pour les dépôts à terme.
  - Les indices de taux LIBOR/EURIBOR vont disparaître au profit de taux de référence alternatifs (ARR), également appelés taux sans risque (RFR). Les ARR sont des taux au jour le jour comportant peu ou pas de risque de crédit. En outre, les marchés sous-jacents aux ARR sont nettement plus actifs que ceux des IBOR. Ainsi, alors que les IBOR reposent largement sur l'avis d'experts, les ARR sont exclusivement fondés sur des transactions.

TAUX D'INTÉRÊT ALTERNATIFS

Devise	Taux actuel	Taux de référence alternatif (ARR)	Description de l'ARR
CHF	LIBOR	Swiss average rate overnight (SARON)	• Garanti (taux repo* au jour le jour) • Entièrement fondé sur des transactions
USD	LIBOR	Secured overnight financing rate (SOFR)	• Garanti (taux repo au jour le jour) • Entièrement fondé sur des transactions • Marché sous-jacent solide
GBP	LIBOR	Sterling overnight index average (SONIA)	• Non garanti, au jour le jour • Entièrement fondé sur des transactions • Marché sous-jacent solide
JPY	LIBOR	Tokyo overnight average rate (TONAR)	• Non garanti, au jour le jour • Pondéré par le volume des transactions
EUR	EONIA, EURIBOR	Euro short-term rate (ESTR)	• Non garanti, au jour le jour • Reflète les coûts de financement des banques de la zone euro

Les intérêts sont calculés selon des **conventions de décompte des jours**, c.-à-d. le nombre de jours retenu par mois/année.

Ces conventions se sont développées historiquement pour faciliter les calculs et assurer la constance des périodes.

Il existe plusieurs conventions, telles que la **méthode « 30/360 »** (30 jours par mois et 360 jours par an), la **méthode « exact/exact »** (nombre réel de jours du mois et 365, ou 366 les années bissextiles, pour l'année) et la **méthode « exact/360 »** (nombre réel de jours du mois et 360 pour l'année).

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Exemple : dépôts à vue et à terme

- Les dépôts à vue n'ont pas d'échéance définie. L'argent est disponible moyennant un préavis de 48 heures.
- Les dépôts à terme sont effectués pour une durée fixe et remboursés au terme de celle-ci.

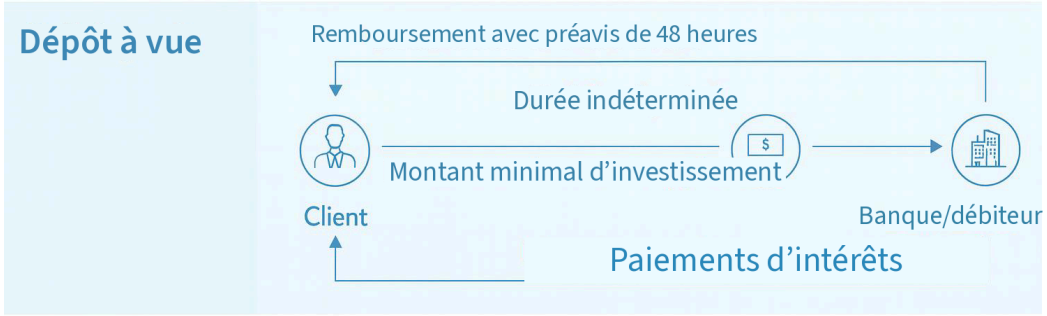

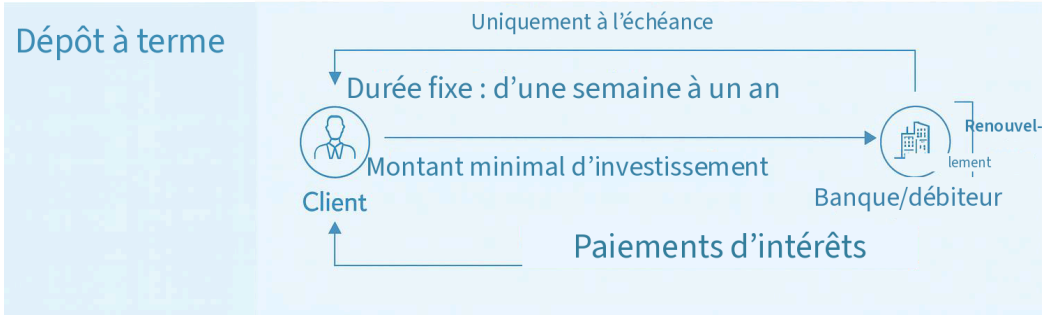

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Dépôts à vue et à terme

Dépôt à vue	Dépôt à terme
Le montant minimal est de CHF 250,000 ou l'équivalent en devise étrangère.	Le montant minimal est de CHF 100,000 ou l'équivalent en devise étrangère.
Les taux d'intérêt varient selon l'horizon, le montant investi et le risque de contrepartie.	Les taux d'intérêt varient selon l'horizon, le montant investi et le risque de contrepartie.
Les dépôts à vue sont généralement disponibles dans les principales devises étrangères.	Les dépôts à terme ne sont généralement disponibles qu'en monnaie nationale.
Les intérêts sont versés trimestriellement.	Les intérêts sont versés à l'échéance.
La commission est prélevée trimestriellement.	La commission est prélevée à la date de début.

RISQUES IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE (I)

Dépôts à vue et à terme

Les instruments du marché monétaire comptent parmi les placements les plus sûrs. Comme pour tout investissement, certains risques subsistent toutefois.

Le risque sur le capital investi est faible : il s'agit du risque de défaut (crédit) lié à l'insolvabilité de la banque dépositaire.

Ces placements étant considérés comme sûrs, leurs rendements sont inférieurs à ceux d'autres types d'investissements. Sur une période prolongée (par renouvellement), l'inflation peut absorber une partie du rendement.

Si le dépôt est effectué dans une autre devise que la monnaie de référence, il existe également un risque de change.

Les instruments du marché monétaire sont des placements à court terme. En tant que titres de créance, ils peuvent toutefois être moins liquides que d'autres instruments financiers.

RISQUES IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE (II)

Dépôts à vue et à terme

Le **taux d'intérêt** (rendement) d'un dépôt sur le marché monétaire est connu au moment de l'investissement.
Les taux évoluent cependant, ce qui affecte le **réinvestissement/renouvellement**.
Nous présentons ci-dessous trois cas possibles.

MEILLEUR CAS

Taux d'intérêt élevés et en hausse

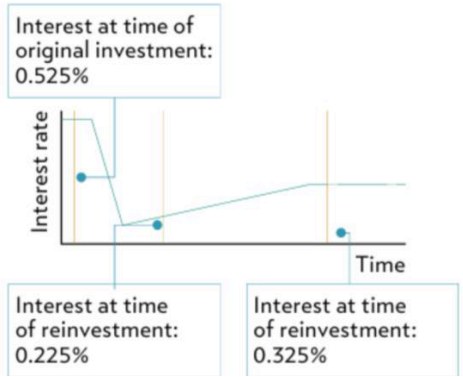

- Rendement croissant lors du réinvestissement
- Plus le niveau général des taux est élevé, plus le rendement l'est aussi

CAS RÉALISTE

Taux d'intérêt volatils

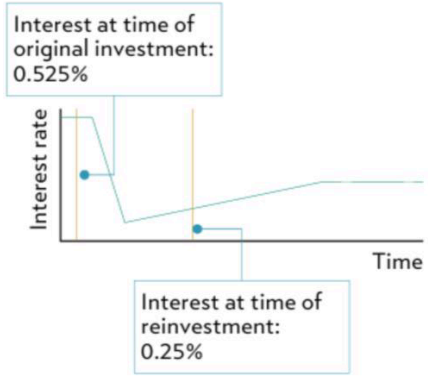

- Rendements variables sur plusieurs réinvestissements
- Plus le niveau général des taux est élevé, plus le rendement l'est aussi

PIRE CAS

Taux d'intérêt bas et en baisse

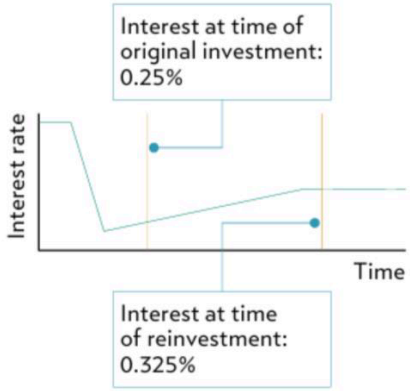

- Rendement décroissant lors du réinvestissement
- Rendement global faible

DÉPÔTS FIDUCIAIRES

- Les dépôts fiduciaires sont des opérations du marché monétaire effectuées par une banque en son propre nom auprès d'une banque tierce, mais pour le compte et aux risques du client (c.-à-d. que l'investisseur supporte le risque de contrepartie).
- Les deux types d'instruments décrits précédemment (dépôts à vue et à terme) sont disponibles.

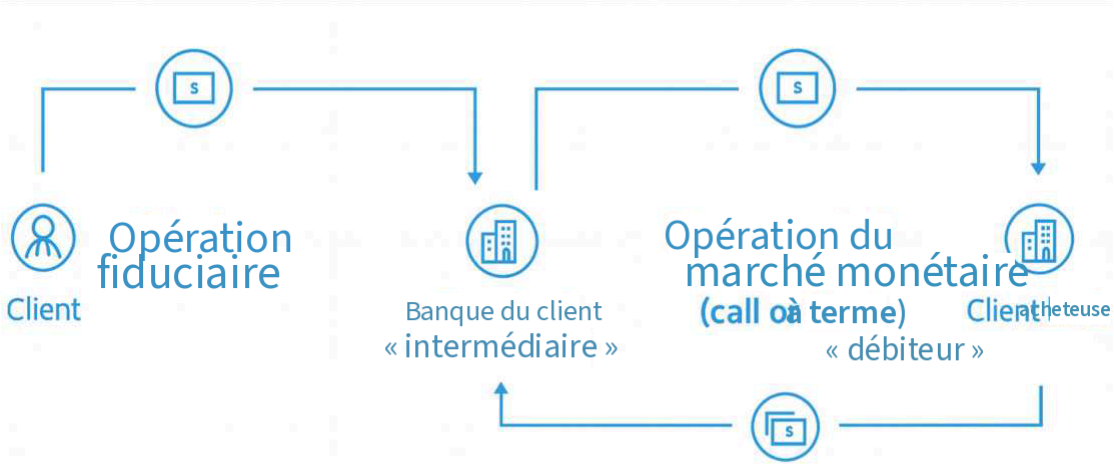

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS DU DÉPÔT FIDUCIAIRE

AVANTAGES

- **Confidentialité accrue :** le dépôt auprès de la banque tierce est effectué uniquement au nom de la banque du client.
- **Diversification des risques :** le risque de contrepartie peut être réparti en plaçant l'argent auprès de plusieurs contreparties.

INCONVÉNIENTS

- **Durées et montants minimaux**
- **Coûts :** la banque du client perçoit une commission pour ses services.
- **Risque de crédit :** le client n'est plus exposé au risque de crédit de sa propre banque, mais à celui de la banque tierce auprès de laquelle l'argent est déposé.
- **Risque pays/de liquidité/de marché :** la banque tierce peut se trouver dans un autre pays, ce qui peut modifier l'exposition au risque par rapport à un placement monétaire direct.

CERTIFICATS DE DÉPÔT ET MISES EN PENSION

CERTIFICATS DE DÉPÔT

- Un certificat de dépôt (CD) est un titre d'épargne donnant droit à des intérêts à son porteur. Les CD sont généralement émis par un établissement de dépôt (banque, coopérative de crédit, société financière ou d'assurance).
- Le dépôt est à court terme, généralement d'un à neuf mois, et peut être renouvelé à l'échéance.
- Le dépôt est titrisé par la banque émettrice, c.-à-d. qu'il peut être vendu avant l'échéance.
- Des coupures minimales élevées s'appliquent.
- Les taux d'intérêt peuvent être fixes ou variables.
- Selon l'investissement, les CD peuvent être assurés (ce qui réduit le risque de contrepartie) ou remboursables par anticipation par l'émetteur (ce qui ajoute un risque de résiliation anticipée).

MISE EN PENSION (REPO)

- Il s'agit d'un accord de vente d'un titre assorti de son rachat ultérieur.
- Le rendement offert est le « taux repo », c.-à-d. la différence entre le prix de vente et le prix de rachat.
- Les variations de valeur du titre pendant la durée du contrat sont compensées via un compte de marge. Si le titre perd de la valeur, l'acheteur (c.-à-d. le prêteur) peut généralement lancer un appel de marge et exiger davantage d'argent ou de titres pour protéger son investissement.
- En raison de cette compensation à la valeur de marché, le vendeur supporte un risque supplémentaire par rapport à ceux déjà mentionnés.

CRÉANCES INSCRITES DU MARCHÉ MONÉTAIRE ET PAPIERS COMMERCIAUX

CRÉANCES INSCRITES DU MARCHÉ MONÉTAIRE

- Il s’agit de titres de créance de la Confédération suisse.
- Ce sont des papiers escomptés non titrisés d’une durée maximale de 12 mois, servant au financement à court terme.
- Ils sont émis par voie d’adjudication.

PAPIERS COMMERCIAUX

- Les papiers commerciaux sont émis par des entreprises privées (banques, sociétés industrielles).
- Ils servent au financement à court terme (jusqu’à neuf mois).
- Ils comportent généralement des coupures minimales élevées.
- Les papiers commerciaux sont émis par des entités solides. L’investisseur supporte toutefois le risque de crédit de la contrepartie émettrice.

RISQUES DE CONTREPARTIE ET NOTATIONS

- Les placements du marché monétaire se veulent des placements à court terme peu risqués. Ils ne sont donc effectués qu'avec des contreparties fiables.
- Les instruments décrits dans ce document ont tous des contreparties différentes. Par exemple, pour les créances inscrites du marché monétaire, la contrepartie est un État (ici la Confédération suisse), considéré parmi les plus sûrs, alors que les papiers commerciaux sont émis par des entreprises privées.
- La qualité de crédit d'une contrepartie pour les dettes à court terme est évaluée par une agence indépendante telle que Moody's. Le tableau ci-dessous en donne un exemple.

Notation Moody's	Explication
Prime–1	Capacité très forte à honorer ses engagements financiers.
Prime–2	Forte capacité à honorer ses engagements financiers.
Prime–3	Capacité à honorer ses engagements financiers.
Not prime	Not prime – spéculatif.

- Les notations ne constituent pas un conseil en investissement ; elles fournissent simplement une information complémentaire à l'investisseur.
- Les notations à court terme diffèrent des notations à long terme du marché obligataire. Pour ces dernières, veuillez consulter la documentation pédagogique U Wealth sur le revenu fixe.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RISQUES OU SUR LES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES, VEUILLEZ DEMANDER LA DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE U WEALTH À VOTRE CHARGÉ DE CLIENTÈLE.

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES

U Wealth SA – 8C avenue de Champel, 1206 Genève, Suisse · Surveillée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers)

Avertissement à caractère pédagogique et informatif

Ce contenu est fourni à des fins d'information et de formation uniquement. Il ne constitue pas un document publicitaire et ne résulte pas d'une analyse financière ou d'investissement indépendante. Il n'a pas été établi conformément aux exigences légales visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière et n'est soumis à aucune interdiction de négociation préalable à la diffusion de telles analyses.

Ce contenu a été préparé par U Wealth SA, autorisée et réglementée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Les informations peuvent être mises à jour de manière irrégulière ou en fonction d'évolutions significatives.

À titre informatif uniquement

Toutes les informations et opinions étaient valables au moment de la rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue ni un conseil juridique, fiscal, comptable ou en investissement, ni une offre ou une invitation à acheter ou à vendre un instrument financier.

Les opinions exprimées reflètent le point de vue actuel des auteurs, mais pas nécessairement celui de U Wealth SA dans son ensemble. Bien que les informations soient réputées exactes et proviennent de sources fiables, U Wealth SA ne garantit ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur actualité.

Dans les limites autorisées par la loi, U Wealth SA décline toute responsabilité pour tout dommage ou perte, direct ou indirect, résultant de l'utilisation de ce document ou de toute décision prise sur cette base.

Adéquation et conseil professionnel

Les investissements mentionnés peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. Chaque investisseur doit évaluer l'adéquation d'un investissement à sa situation et à ses objectifs personnels et consulter son conseiller professionnel avant toute décision financière.

Ce contenu ne constitue pas une recommandation personnalisée et ne tient pas compte de votre profil d'investisseur ni de votre situation financière.

Durabilité / ESG

Ce document ne respecte pas nécessairement les réglementations ou normes ESG applicables dans d'autres juridictions. Pour plus de détails sur les critères ESG et leur éventuel impact sur le rendement financier ou l'éligibilité des investissements, veuillez contacter directement U Wealth.

Risques généraux

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter ou diminuer, et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant investi. Les instruments financiers peuvent être exposés à divers risques, notamment, mais pas exclusivement, les risques de marché, de crédit, politiques et de change. Les performances passées et les rendements simulés ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les produits structurés mentionnés ne constituent pas des placements collectifs de capitaux au sens du droit suisse et ne sont pas soumis en tant que tels à la surveillance de la FINMA. Les investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux.

Données de tiers

Certaines informations peuvent provenir de fournisseurs tiers tels que des agences de notation, des fournisseurs de données financières ou des plateformes de données ESG. U Wealth SA ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité de ces données et décline toute responsabilité liée à leur utilisation.

Diffusion restreinte

Ce contenu est exclusivement destiné à des destinataires situés en Suisse et ne s'adresse à aucune personne ou entité relevant d'une juridiction dans laquelle sa diffusion serait contraire aux lois ou réglementations locales.

Ce document ne peut être reproduit ou diffusé sans l'accord écrit préalable de U Wealth SA.

ÉTATS-UNIS : NI CE CONTENU NI AUCUNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS, INTRODUITS OU DIFFUSÉS AUX ÉTATS-UNIS OU REMIS À UNE US PERSON. © U Wealth, 2026

COORDONNÉES

contact@uwealth.ch | +41 (0)22 545 51 40